

La réforme fiscale prônée par Marie George Buffet

Le programme de Marie-George Buffet comporte plusieurs propositions portant sur la fiscalité. A l'évidence, la candidate fait partie de ceux qui pensent que l'impôt doit faire l'objet de mesures d'urgences puisqu'elle prône une « *grande réforme fiscale* » déclinée en quelques points.

La fiscalité : un thème reconnu pour son importance dans les politiques macroéconomiques

Dans la partie du programme de la candidate intitulée « *des moyens clés pour réussir* », la question de la réforme fiscale occupe la première place. Y figurent ensuite les droits des salariés et les questions européennes. Le but affiché ici est de montrer que l'on peut mobiliser des moyens financiers ce qui, au vu des discussions portant sur la faisabilité et le coût des divers programmes, constitue un élément important du débat public.

Marie-George Buffet avance plusieurs propositions : elle souhaite réexaminer les dérogations fiscales, instaurer un barème de l'impôt sur le revenu (IR) à 10 tranches (dont une à 55 %), augmenter l'impôt de solidarité sur la fortune (le doubler pour les patrimoines jusqu'à 1,2 million d'euros, le tripler au-delà), moduler l'impôt sur les sociétés (IS) en fonction de l'utilisation des bénéficiaires pour l'emploi, instaurer une taxation sur les transactions financières, réformer la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), instituer un taux « 0 » de TVA sur les produits de première nécessité, réformer les impôts locaux et donner plus de moyens à l'administration fiscale pour lutter contre la fraude fiscale. La partie consacrée à l'Europe et à l'international propose des législations contre le dumping (fiscal et social) et la lutte contre les paradis fiscaux.

Plusieurs points sont susceptibles d'intéresser quiconque porte dans ses vues une TVA à taux « 0 » sur les produits de première nécessité, un élargissement de l'assiette de l'IR (en supprimant ou en diminuant de nombreuses niches fiscales), une réforme de la fiscalité locale et la lutte contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux.

Du « possible » en matière de politique fiscale

Cependant, toute réforme fiscale ne peut se concevoir qu'en fonction du contexte international et notamment européen. L'enjeu est immense : la concurrence fiscale déstabilise les systèmes fiscaux et sociaux sans pour autant générer les effets théoriques que ses supporters avancent. Rendre possible une réforme des impôts nationaux passe donc nécessairement par une approche des enjeux fiscaux européens. Or, ici, les propositions de lutter contre les paradis fiscaux et d'établir de nouvelles règles pour lutter contre le dumping fiscal sont imprécises. Il est dit que l'Europe doit être solidaire pour lutter notamment contre les délocalisations et établir des législations contre le dumping. Mais parle-t-on d'harmonisation fiscale, de règles protectionnistes (nationales ou européennes) ou d'autres règles, économiques ou sociales ? Cela n'est malheureusement pas précisé. De la même manière, la question du budget européen ne figure pas explicitement dans les propositions. On y parle certes de moyens financiers sans pour autant dégager une approche globale du budget européen. Or, celui-ci ne représente que 1 % du revenu brut communautaire là où les dispositions actuelles permettraient d'aller jusqu'à 1,24 % (la différence représente tout de même près de 30 milliards d'euros). Et on le sait ; augmenter le budget européen, c'est augmenter l'aide financière au profit des régions les moins développées et ainsi, éviter qu'elles n'aient pour seul recours le dumping. De la même manière, la lutte contre les paradis fiscaux, évidemment plus que légitime et nécessaire, n'est pas plus détaillée. Ce regret peut également être formulé à la lecture des autres programmes présidentiels. Il est simplement dommage que plusieurs mesures fiscales nationales aussi détaillées que celles-ci ne s'inscrivent pas dans une vision internationale de la fiscalité. Car ceci risque de grever la perception de la faisabilité des mesures fiscales nationales proposées.

Concernant la fiscalité d'Etat, la proposition de doubler l'ISF pour les patrimoines inférieurs à 1,2 million d'euros et de le tripler au-delà paraît difficilement faisable. Potentiellement, une telle mesure pourrait rapporter 7 à 9 milliards d'euros, mais elle enverrait un signe aux « bases mobiles » (investisseurs, personnes les plus riches) qui provoquerait assurément une crise fiscale. Le débat actuel montre une réactivité certaine, quasi épidermique, à l'ISF, non seulement de la part de ceux qui en souhaitent la mort (ce qui est prévisible), mais également d'une large frange de l'opinion qui craint que la fuite de certaines richesses, réelle ou supposée, ne nuise à tous en termes d'investissement et d'emplois. On ne peut ignorer cet état de fait qui, objectivement milite plus en faveur d'un élargissement de l'assiette de l'ISF que d'un simple rehaussement des taux. Là réside probablement la solution. Plus largement, la question de l'ISF est à resituer dans le cadre de la fiscalité du patrimoine entendue au sens large (imposition des revenus, de la transmission et de la détention du patrimoine). Car à trop se focaliser sur cet impôt, on risquerait de mettre en péril l'indispensable rééquilibrage du système fiscal pris dans son ensemble. Ceci passerait par une hausse des impôts directs (par l'élargissement des assiettes notamment), et par une diminution ou une amélioration des impôts indirects notamment (avec, effectivement, l'instauration d'un taux « 0 » de TVA sur les produits de première nécessité).

A cet égard, on doit en revanche préciser que le réexamen des niches fiscales prend ici du sens, tant il est vrai que leur impact ne se traduit pas seulement par un manque à gagner budgétaire important mais également par un déséquilibre préjudiciable sur le plan de la justice fiscale. De la même manière, il est notable que la réforme des impôts locaux soit abordée alors qu'elle est oubliée des autres candidats. Par ailleurs, la modulation de l'IS, portée par de nombreux responsables politiques, fait partie des propositions qui rencontrent un écho certain dans l'opinion. En effet, l'idée de rediriger les bénéfices des sociétés vers l'investissement productif plutôt que vers la distribution de dividendes est légitime et nécessaire dans le but de diminuer la pression exercée par les investisseurs sur les entreprises et leurs salariés d'une part, et pour favoriser l'activité économique « utile » d'autre part. Enfin, que de nouveaux moyens soient donnés à l'administration fiscale est évidemment tout aussi nécessaire pour lutter contre la fraude certes, mais également pour que toutes les missions soient bien exercées.

Que dire ?

Un programme de ce type ne peut pas rentrer dans les détails, mais il est certain que deux seules propositions sur le contexte international ne peuvent donner une lecture assez étayée de la concurrence fiscale actuelle ni des marges de manœuvre européennes et nationales qui peuvent être dégagées pour mettre en œuvre une réforme fiscale au sein de nos frontières. L'Union européenne est un niveau décisif qui, même avec la règle de l'unanimité sur les questions fiscales, mérite des propositions phares qui autorisent une déclinaison des propositions fiscales nationales. Cela dit, on remarquera en définitive que Marie George Buffet indique clairement le cap d'une fiscalité plus progressive : dans la période, le mérite n'est pas mince.